

# Module n°6 : Module "flash" - Mise en place du télétravail

## Contexte

---

Le sujet de la qualité de vie au travail (QVT) fait l'objet d'un cadre normatif et réglementaire. Différents éléments du contexte des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux impactent d'une manière ou d'une autre les conditions ainsi que les relations de travail :

- Evolutions réglementaires, économiques, organisationnelles, technologiques;
- Evolutions des compétences et métiers, problématiques en matière de ressources humaines et de santé au travail
- Evolution des publics pris en charge, de leurs attentes ainsi que celles de leurs familles;
- Stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail Au regard de cette situation et des enjeux sous-jacents, l'ANFH met en place une offre globale de formation et d'accompagnement afin de concilier épanouissement personnel et performances collectives. Cette offre se veut adaptable au contexte de chaque établissement.

## Objectifs

---

Permettre à un établissement ou groupe d'établissements de mettre en oeuvre ou d'élargir la pratique du télétravail : -Connaître le cadre juridique du télétravail

- Comprendre le télétravail et les évolutions organisationnelles qu'il génère
- Construire des outils pertinents pour la mise en oeuvre du télétravail
- Préparer la conduite du changement dans sa structure
- Construire la feuille de route propre à son établissement

## Programme

---

cas échéant

- Outils existants ou à mettre en place
  1. Définir les principes de mise en place ou d'élargissement du télétravail : -Prédéfinition des modalités opérationnelles -Définition de la feuille de route et de son déploiement
  2. Mettre en place un suivi du déploiement : -Réalisation d'un point d'étape
- Ajustements de la feuille de route au regard des retours et des enseignements des 4 premiers mois de déploiement Points forts de l'intervention Une très bonne connaissance des enjeux de la mise en place du télétravail d'un point de vue réglementaire et du management à distance avec une forte capacité de benchmark grâce à nos nombreux accompagnements de structures publiques.

- Une animation favorisant la réflexion collective et les remontées terrain.
- Une intersession permettant un point d'étape à la mise en oeuvre avec d'éventuels ajustements au regard de la réalité du déploiement. -Le programme sera adapté au regard du contexte et des enjeux de chaque établissement.

**Public**

**Direction, DRH, service RH de l'établissement - Représentants du personnel - Constitution d'un groupe de travail paritaire**

**Exercice  
2024**

**Code de formation  
PAF03**

**Nature  
AFR**

**Durée  
28 heures**

**Typologie  
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**